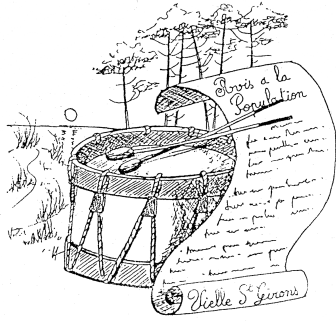


VIELLE SAINT-GIRONS



LOU GARDE CAMPÈSTRE

Février - Mars 2015

n°218



CALENDRIER

- S.07/03** Carnaval du Comité des Fêtes
- S.14/03** Loto du Marensin Football Club
- S.21/03** Trail du Marensin
- D.22/03** Elections Départementales
- D.22/03** Trail du Marensin
- S.28/03** Concours de Belote
- D.29/03** Elections Départementales
- Du 30 mars au 4 avril : semaine théâtrale**



UNE PAGE D'HISTOIRE

Numéro7

Marensin Pays d'Albret 2^{ème} partie 1562-1610

Je m'efforcerais de tracer à grands traits un tableau de cette affreuse période qui va de 1562 à l'assassinat d'Henri IV. A partir de 1562, les historiens considèrent qu'il y a eu 7 guerres de religion successives, marquées par des massacres épouvantables dans les cités de Gascogne, prises et reprises plusieurs fois 3 fois pour Mont-de-Marsan. Monluc, du côté des «papistes», soutenus par le roi de France et Montgomery du côté des «huguenots», soutenus par Jeanne d'Albret, commirent des crimes de masse atroces. En 1572, après le mariage d'Henri de Navarre avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, ces guerres ont connu leur enfer le plus profond le 24 août, jour de la Saint

Barthélémy. Un vent de haine souffla sur toute la France, jusqu'à Dax où 14 protestants réfugiés dans la prison furent massacrés. Henri de Navarre, qui par calcul politique changea 4 fois de religion, dut se battre de 1575 à 1589 pour devenir le Roi Henri IV. Il eut le grand mérite de réorganiser le royaume de France et marqua sa volonté de pacification du pays par l'Edit de Nantes qu'il promulgua en 1598. Cet édit autorisait la pratique de la religion protestante et créait près de 150 places de sûreté où les protestants pouvaient pratiquer leur culte à l'abri d'une troupe armée. La Rochelle et Tartas étaient dans la liste de ces places. Dax resta, pendant ces guerres, très majoritairement catholique. L'évêque de Dax, relayé par l'Archiprêtre de Léon continua à diriger les curés et vicaires de nos 3 paroisses. Nous n'avons pas de témoignages précis de la vie de nos ancêtres, sûrement douloureusement marquée par les visites aléatoires de soudards et de pillards.

En 1539, François 1^{er} avait dans l'ordonnance de Villers-Coterets commandé aux curés de tenir un registre de naissances écrit en français. Ce registre deviendra ensuite le registre d'état civil tenant en compte des baptêmes, mariages et sépultures. Ce sont des documents très précieux connus pour nos paroisses à partir de 1624. Ils comportent, de plus, des notes sur divers événements. Nous les exploiterons avec intérêt dans les prochaines pages d'histoire. Pendant le XVI^{ème} siècle, un phénomène naturel, capital pour notre Marensin, commençait à produire des effets notables. Il s'agit de l'envahissement de la zone côtière par les sables amenés par les courants marins et poussés par le vent. Depuis probablement deux siècles l'Adour longeant la côte depuis Bayonne débouchait au quartier du Plecq à Messanges. Là, la résine et le brai produits dans nos villages pouvaient être chargés sur des bateaux. Ces bateaux devaient obligatoirement passer par le port de Bayonne. Les Bayonnais devaient se battre avec les propriétaires de bateaux pour faire respecter cette obligation. Las de se battre, ils commandèrent d'énormes travaux, très difficiles, dirigés par Louis de Foix. En 1578, après 6 années d'effort et la chance d'une inondation exceptionnelle, l'Adour fila tout droit de Bayonne au Boucau Neuf. Henri de Navarre, soupant à Castets et visitant le Plecq et Capbreton en 1583 recommanda que l'on s'occupe de son Port d'Albret – futur

Vieux-Boucau. L'Adour ne l'alimentant plus, ce port risquait de dépérir. Toutefois, jusque vers 1660, de nombreuses pinasses montaient et descendaient l'ancien bras de l'Adour. Le bord de mer se modifiait. L'embouchure des courants de Contis et Huchet s'ensablait. Les eaux de l'étang de Vielle montaient, noyant prairies et champs.

Pierre LAFORIE,
Association « Mémoire en Marensin ».

DETECTEURS DE FUMEE

Objectifs

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre

- de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie,
- et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Caractéristiques

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

Installation

Le propriétaire doit fournir et installer un détecteur de fumée dans son logement s'il occupe ce logement, ou en cas de mise en location en mars 2015. En revanche, si le logement est déjà loué en mars 2015, le propriétaire peut :

- soit, fournir le détecteur à son locataire
- soit, lui rembourser l'achat.

Dans ces 2 cas, il appartiendra au locataire de procéder à la pose du détecteur.

Le détecteur doit :

- être installé de préférence dans la circulation ou dégagement (palier, couloir) desservant les chambres. Lorsque le logement ne comporte pas de circulation ou dégagement (cas des studios), le détecteur doit être installé le plus loin possible de la cuisine et de la salle de bain,
- et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur (fumées de cuisson et vapeur d'eau).

Dans les maisons ou dans les appartements comportant plusieurs étages, il est recommandé d'installer 1 détecteur par étage. Dans les logements de grande surface, il est également recommandé d'installer plusieurs détecteurs.

Attention : il est interdit d'installer des détecteurs de fumée dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation pour des raisons de sécurité. Ceci évite que les occupants sortent de chez eux pour aller dans les parties communes d'où proviendraient les fumées.

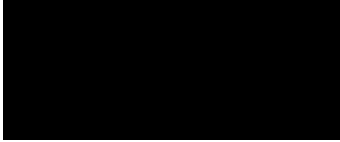
Vérification et entretien

À partir du 8 mars 2015, la vérification de présence et du bon fonctionnement du détecteur sera faite au moment de la mise en location du logement lors de [l'état des lieux d'entrée](#).

L'obligation d'entretien et de remplacement du détecteur appartient à l'occupant du logement. Ainsi, dans un logement loué, le locataire doit veiller en cours de bail au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant et en remplaçant les piles ou le détecteur (en cas de défaillance), à moins qu'il occupe :

- un logement à caractère saisonnier,
- ou un logement-foyer,
- ou une résidence hôtelière à vocation sociale,
- ou un logement de fonction,
- ou une location meublée.

Dans ces 5 catégories de logement, l'obligation de vérification du bon fonctionnement du détecteur est à la charge du propriétaire non occupant.



DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE AU CENTRE DE SECOURS DE LÉON

En France, quelques 192 300 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier, de leurs études... Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots. Pourquoi pas vous?

Le volontariat, un engagement citoyen

Voici les principales conditions d'engagement :

Etre âgé de 18 au moins.

- Jouir de ses droits civiques, ne pas avoir fait l'objet d'une peine afflictive ou infamante inscrite à son casier judiciaire, et s'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- Se trouver en position régulière au regard du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale adaptées en fonction des missions exercées (examen lors de l'engagement);
- Résider régulièrement en France.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de cinq ans, tacitement reconduite, en principe au grade de sapeur. La première année constitue une année probatoire. Le renouvellement de l'engagement est subordonné à la vérification périodique des conditions d'aptitude physique et médicale.

Tout sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale à la suite de son engagement, adaptée aux missions exercées dans son centre de secours, puis d'une

formation continue et de perfectionnement tout au long de sa carrière.

Pour tous renseignements contacter :

Lieutenant Laurent LAFARGUE :
06.72.50.19.79.

Adjudant-chef Patrice DOULET :
06.51.65.62.58.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES LES 22 MARS ET 29 MARS 2015



Exceptionnellement, le bureau de vote de Saint-Girons est déplacé à la salle municipale au 65, place Jean Barbe (près de la Mairie).

SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES

Le syndicat mixte de rivières du Marensin et du Born s'est porté maître d'ouvrage d'une étude ayant pour but de dresser un état des lieux général des cours d'eau de nos bassins versants.

A ce titre, le bureau d'études ainsi que le technicien de rivières seront amenés durant les prochains mois à intervenir sur les propriétés en bordure de cours d'eau, afin d'effectuer le recensement nécessaire au besoin de l'étude.

Les administrés de Vielle-Saint-Girons concernés sont invités à réserver le meilleur accueil aux personnes chargées d'effectuer les relevés.

Ange CARAMANTE,
Adjoint au Maire.

VISITE DE NOTRE EHPAD

Si vous souhaitez découvrir notre nouvel EHPAD, je serai ravie de vous servir de guide les lundis à partir du lundi 2 mars, à 14 heures, et ce pour une visite d'environ une demi-heure.

Karine DASQUET,
Vice-présidente du CCAS.

ESCAL

Education - Sport
Culture – Activités de Loisirs

**Service ESCAL
MEDIATHEQUE**

Prix des lecteurs 2014

Voici la liste des livres sélectionnés pour le nouveau prix des lecteurs qui a pour thème : « l'amour ».

Comme lors des précédentes éditions, les lecteurs inscrits s'engagent à lire les six livres proposés qu'ils pourront emprunter à la médiathèque entre le mois de février 2014 et le mois de février 2015. Le **6 mars à 19 h 00**, à la Bibliothèque de Linxe, au cours d'une réunion conviviale, ils voteront pour désigner leur livre préféré.

Les six livres en compétition sont :

Bergsveinn BIRGISSON, « La lettre à Helga »

« Mon neveu Marteinn est venu me chercher à la maison de retraite. Je vais passer le plus clair de l'été dans une chambre avec vue plongeante sur la ferme que vous habitez jadis, Hallgrímur et toi. » Ainsi commence la réponse - combien tardive - de Bjarni Gíslason de Kolkustadir à sa chère Helga, la seule femme qu'il aime, aussi brièvement qu'ardemment, d'un amour impossible.

Lise CHARLES, « La cattiva »

Six ans avant le début de cette histoire, on avait dit à Marianne Renoir, alors âgée d'une quinzaine d'années, que le jeune homme qu'elle voyait là, sur le trottoir d'en face, en train de faire ses lacets comme vous et moi, descendait du pape Sixte Quint et de la grande famille des Peretti, dont Stendhal a raconté quelque part les aventures. Il sait le grec ! avait-on ajouté. L'italien aussi, à coup sûr, car il passait tous ses étés dans la villa de ses aïeux, près de Ferrare. On murmurait même

qu'il était poète. Et si je l'épousais ? s'était demandé Marianne.

Brigitte GIRAUD, « L'amour est très surestimé »

Onze voix, onze personnages racontent la fin de l'amour. Comment tout cela est-il arrivé ? Agacements, baisers distraits, affrontements, histoires ratées avant d'avoir commencé, c'est le couple mis à nu, sans les artifices de la fiction. Ces histoires nous sont familières, nous y retrouvons nos petits arrangements, nos déceptions, notre violence aussi. C'est la vie ordinaire des hommes et des femmes qui tentent, depuis des siècles, l'aventure de l'amour.

Michal GOVRIN, « Amour sur le rivage »

Sous l'apparente légèreté d'un trio amoureux, Michal Govrin conduit avec maestria un roman choral dont les protagonistes, animés en ce début des années soixante par un éclatant désir de vivre, partagent un été lumineux dans la petite ville côtière du sud d'Israël où se noue l'intrigue. Esther Weiss vient de terminer sa scolarité dans une école religieuse. Elle va rentrer à l'armée. Mue par un élan qui lui échappe, elle s'offre en secret une robe à bretelles et descend au dancing de la plage. Au bar, Moïse Derand, arrivé droit de Paris pour l'enterrement de sa mère, boit un Campari. Son regard est aimanté par une silhouette à la robe légère qui se tient, solitaire, à l'autre bout de la piste. Derrière le comptoir, Alex Morgenstern suit le regard de cet homme mûr et bien mis, dont l'élégance lui rappelle Buenos Aires, sa ville natale ; lui non plus n'aura de cesse de conquérir la jeune fille, inconsciente de sa beauté.

Frédéric LENOIR et Simonetta GREGGIO, « Nina »

Oublie-t-on jamais son premier amour ? Adrien a décidé de mourir. Mais alors qu'il s'appête à avaler un mélange de médicaments, resurgit le souvenir de Nina, une jeune Italienne avec qui il a passé, enfant puis adolescent, des vacances lumineuses sur la côte amalfitaine. Repoussant son suicide d'un soir, puis d'un autre, il lui écrit une longue lettre qui devient, au fil des nuits, la bouleversante déclaration

d'amour qu'il n'a jamais osé lui faire. Il ne se doute pas que ses mots toucheront plusieurs existences : la sienne et celle de Nina d'abord,

mais également celle de tous ceux qui, de près ou de loin, seront émus par son écriture.

Catherine LOCANDRO, « L'enfant de Calabre »

Lorsqu'elle pousse la porte de l'agence de détectives privés Azur Enquêtes, Frédérique a en main une photographie, celle de son père Vittorio, ancien combattant d'Indochine, en compagnie d'une inconnue. A Nice, ville de son enfance, elle espère retrouver la trace de cette femme blonde au teint pâle et au sourire timide. Mais à trente-neuf ans, ce qu'elle souhaite bien plus encore, c'est découvrir enfin qui était ce légionnaire taiseux. Quitte à reconstruire son roman familial. Dans un labyrinthe de souvenirs - de Diên Bien Phu à Cittanova -, de voyages en rencontres, Frédérique convoque ses aïeux et entrecroise trois générations marquées par la douleur et l'injustice. Entre revenants et fantômes, parviendra-t-elle à démêler sa propre histoire, enchevêtrée telles les rues de Gênes, jusqu'à son issue inattendue ?

Renseignements pratiques

Horaires d'ouverture :

Mardi: 15 h 00 – 18 h 00

Mercredi: 15 h 00 – 18 h 00

Jeudi: 9 h 00 – 12 h 00

Vendredi: 15 h 00 – 19 h 00

Samedi : 9 h 00 – 12 h 00

Prêts : 4 documents pour un mois renouvelable dont un CD, un DVD et une revue (sauf numéro en cours) pour une semaine.

Abonnement : 5 € par an / Gratuit pour les moins de 18 ans.

Internet : 1.20 € pour une demi-heure / Gratuit pour les abonnés.

Contact : Marion Labeyrie - 05.58.47.94.62.

Adresse mail : mediathequevielle@wanadoo.fr

Bébé lecteur

L'animation « bébé lecteur » accueille les tout-petits de 0 à 3 ans et leur maman, papa, grands-parents ou assistante maternelle à la médiathèque.

Cette animation a lieu le mercredi à partir de 10 h 00 et est gratuite.

L'animation se déroule sous forme de petites lectures, comptines et intervention de marionnettes.

S'ils ne savent pas lire, les bébés savent regarder, observer et écouter les adultes qui lisent et racontent pour eux, leur ouvrant ainsi les portes de l'imaginaire.

Nous vous donnons rendez-vous à partir de 10 h 00 les : **Mercredi 18 Mars - Mercredi 13 Mai - Mercredi 24 Juin 2015**



CLUB BOULISTE de Vielle- Saint Girons

L'assemblée générale du club bouliste a eu lieu le 12 décembre 2014. Le rapport moral est lu par le président Jean-Claude CASTAINGS.

Beaucoup de points positifs :

Catégorie Seniors

Qualification coupe des clubs

Qualification Pré-éliminatoire

Journée départementale à Pontonx

Tête à tête féminine

Vainqueurs : Nadine DESCLAUX

Juniors féminine : tête à tête

Justine TATIANA – Championne des Landes

Catégorie Jeune

Thomas REIMMEL : Vice-champion des Landes

Diplôme d'honneur

Deux diplômes d'Honneur décernés par le

district Haute Landes récompensent notre club bouliste.

Félicitations aux joueurs qui au cours de la saison ont représenté le club bouliste aux diverses compétitions.

Renouvellement du bureau

Président – Jean-Claude CASTAINGS

Vice-Président – Manu NEVES

Trésorerie – Liliane CASTAINGS

Trésorier adjoint – Laurent CASTAINGS

Secrétaire – Eliane DUPOUY

Secrétaire adjoint – Bernard DUPOUY

Responsable des féminines – Richard VAAST

Responsable des jeunes – Raoul REIMMEL

Responsable Séniors – Robert LATAPIE

Nous remercions Monsieur LAPEYRADE, notre référant auprès de la Mairie de nous honorer de sa présence lors de notre Assemblée Générale. Merci à tous

Pour tous renseignements contactez :

Le président : Jean-Claude CASTAINGS
au 05.58.42.95.08.

La secrétaire : Eliane DUPOUY
au 05.58.42.95.23.

Le président, Jean-Claude CASTAINGS.
La secrétaire, Eliane DUPOUY.

LA REMISE DU MARENSIN



Permanences tous les **lundi, mercredi et vendredi** de 15 h 00 à 17 h 00 ainsi que le **dernier samedi du mois** de 10 h 00 à 12 h 00 (pour février le samedi 28 et pour mars le samedi 28).

La remise est ouverte à tous.

De nombreux objets y sont à vendre à très bas prix (électroménager, linge, vaisselle, bibelots pour tous les goûts, jouets, livres pour les enfants, les adolescents et les adultes, etc...).

N'hésitez pas à venir nous voir !

Nous nous trouvons à l'ancienne école de Saint-Girons (près de la Mairie) dans l'ancienne classe de Maternelle.

Pour tout renseignement, merci de contacter :
Francine LEROUX au 07.80.05.39.64.

Les bénévoles de l'association.

RESERVE NATURELLE COURANT D'HUCHET



Permanences macarons :

Les permanences pour le renouvellement des demandes d'autorisation de circuler et de stationner en Réserve Naturelle dans le cadre du règlement intérieur approuvé par arrêté préfectoral du 31 janvier 1994, modifié par arrêté préfectoral du 2 avril 1995, se tiendront à la Maison de la Réserve, rue des berges du lac à Léon, les jours suivants de **10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 :**

Les 4, 5 et 6 mars 2015

Les demandeurs devront se munir de leur **permis de chasse ou de pêche à jour** et du **certificat d'immatriculation** de leur véhicule.
Attention aucune autorisation ne sera délivrée en dehors de ces permanences.

La Maison de la Réserve
374, rue des Berges du Lac - 40550 LEON
Tél : 05.58.48.73.91.

D.R.T.

Exercices annuels de formation au maniement des extincteurs pour le personnel, sur un secteur sécurisé de l'usine de Vielle-Saint-Girons situé au Sud-Ouest du site aux dates et horaires suivants :

Formations réalisées en toute sécurité et maîtrisées.

Le 12 Février 2015 de 14 h 00 à 16 h 00

Le 10 Mars 2015 de 14 h 00 à 16 h 00

Le 27 Mars 2015 de 14 h 00 à 16 h 00

Le 15 Avril 2015 de 14 h 00 à 16 h 00

Le 19 Mai 2015 de 14 h 00 à 16 h 00

Le 29 Mai 2015 de 14 h 00 à 16 h 00
Le 11 Juin 2015 de 14 h 00 à 16 h 00
Le 7 Septembre 2015 de 14 h 00 à 16 h 00
Le 22 Septembre 2015 de 14 h 00 à 16 h 00
Le 7 Octobre 2015 de 14 h 00 à 16 h 00
Le 29 Octobre 2015 de 14 h 00 à 16 h 00
Le 17 Novembre 2015 de 14 h 00 à 16 h 00

45 minutes.

Bon appétit !

RUBRIQUE GASTRONOMI QUE



Lasagnes au saumon

Ingrédients

1 paquet de pâte à lasagnes
200 grammes de feta
4 grandes tranches de saumon fumé
50 grammes de beurre
5 cuillères à soupe de farine
1/2 litre de lait
100 grammes de gruyère râpé - sel - poivre

Préparation

Préparer la sauce béchamel.
Faire fondre le beurre et bien le mélanger avec la farine.
Ajouter progressivement le lait, remuer, faire épaissir sur feu moyen.
Saler (légèrement car la feta l'est déjà) et poivrer.
Dans un plat, déposer au fond une couche de béchamel, puis une première couche de feuilles à lasagnes.
Mettre ensuite une belle tranche de saumon, 50 grammes de feta, en petits morceaux et une couche de béchamel.
Renouveler cette opération 4 fois et sur la dernière couche, remettre de la béchamel sur le dessus avec le gruyère râpé.
Faire cuire à Thermostat 6/7 pendant environ

TRUCS ET ASTUCES



Détacher un tapis brûlé

Quand on a une brûlure de cigarette sur un tapis ou lorsqu'une flamme de la cheminée a sauté, on peut la faire partir aisément.

Il faut mélanger un oignon écrasé à du talc et du vinaigre blanc. Passer le mélange et lorsque ce dernier est sec, il faut l'ôter en frottant.